

INSTRUCTIONS POUR LA GRAPHIE AU MOYEN DE L'ALPHABET CONVENTIONNEL

1. Il y a lieu de prendre pour base de la graphie la prononciation indigène type.

2. Chaque son doit être représenté par le symbole correspondant qui s'en rapproche le plus, et un symbole ne peut être doublé que pour indiquer la répétition nette du même son.

3. Si leur représentation est indispensable, un symbole voyelle peut être marqué: d'un accent aigu (´) pour l'accent tonique; du signe (˘) qui allonge la voyelle; d'un tilde (˜) pour la nasaliser.

4. Les consonnes rétrofléchies, emphatiques, implosives ou éjectives peuvent être indiquées par un point au-dessous du symbole qui les représente.

5. La palatalisation des consonnes comme en russe peut être indiquée par une apostrophe après le symbole intéressé.

6. S'il est indispensable de faire une distinction entre «sh», «zh» (symboles indiqués ci-dessus) et les lettres «s» et «z» aspirées, respectivement, on peut employer à la place des deux premiers les symboles «š» et «ž». De même, les symboles «ç» et «ch» peuvent remplacer les sons «ch» non aspiré et aspiré, respectivement.

7. Pour rendre très exactement les noms géographiques dans l'alphabet conventionnel, et les translittérer aussi fidèlement que possible, ainsi qu'il convient dans les textes, et en particulier dans les nomenclatures, il y a lieu d'utiliser les signes diacritiques indiqués aux paragraphes 3, 4, 5 et 6 ci-dessus. Si une transcription et une translit-

tération plus lâches suffisent, comme pour les cartes, on peut omettre les signes diacritiques. (Cette instruction ne s'applique qu'à l'alphabet conventionnel et laisse toute sa valeur à l'alinéa e des principes de nomenclature.)

ORDRE ALPHABÉTIQUE

L'alphabet conventionnel intégral comprend les 37 symboles suivants: a, b, ch ou c, d, dh, e, f, g, gh, h, i, j, k, kh, l, m, n, ñ, ou ny, ng, o, ö, p, q, r, s, sh ou š, t, th, u, ü, v, w, x, y, z, zh ou ž, (˘); cependant les noms écrits selon cet alphabet doivent être classés ou disposés dans l'ordre alphabétique anglais habituel, sans qu'il soit tenu compte du signe (˘).

D. — *Directorate of Military Survey (War Office and Ministry)*
(Direction de la cartographie militaire — Ministère de la guerre)

La Direction est chargée de contrôler l'orthographe des noms sur les cartes terrestres et aéronautiques. Les principes qu'elle applique sont ceux qui sont énoncés aux chapitres A, B ou C ci-dessus, selon le cas.

E. — *Hydrographic Department of the Admiralty (Département hydrographique de l'Amirauté)*

Le Département hydrographique est l'organisme chargé de contrôler l'orthographe des noms de détails topographiques situés dans les eaux territoriales du Royaume-Uni entre le niveau des basses eaux et la ligne des cent brasses de fond (1 brasse = 1,829 m). Il est chargé également de contrôler des noms dans les cartes hydrographiques et il applique les principes énoncés aux chapitres A, B ou C ci-dessus, selon le cas.

DOCUMENT PRÉSENTÉ PAR LE CANADA¹

L'Alberta est la plus à l'ouest des trois provinces de la Prairie canadienne et l'avant-dernière province du Canada vers l'Ouest. Elle n'est entrée dans l'histoire qu'assez tard, en 1754, lorsque le premier explorateur européen, Anthony Henday, ayant traversé la vaste prairie de l'arrière-pays, aperçut les montagnes Rocheuses depuis leurs premiers contreforts. L'Alberta n'a été constituée en province qu'en 1905, c'est-à-dire durant la vie de beaucoup de contemporains. Surtout rurale à l'origine, elle s'est peu à peu urbanisée en 62 ans et son économie s'est diversifiée grâce au pétrole découvert au cours des 20 dernières années.

Bien que nouvelle venue dans l'histoire, l'Alberta y est entrée avec un riche héritage de noms géographiques. Ces noms sont de trois origines principales, amérindienne, française et anglo-saxonne, certains noms originaires d'autres groupes étant venus s'y ajouter par la suite. Ils remontent au temps des trappeurs ou à celui des missionnaires, ou datent de la période de la colonisation et de la construction des chemins de fer, qui s'est étendue du début du siècle à nos jours. On peut citer, à titre d'exemples: le Saskatchewan (le Saskatchewan du Nord et le Saskatchewan du Sud traversent tous deux l'Alberta) dont le nom, dérivé de l'indien cree «Kis-is-skatche-wan», signifie «courant rapide»; le lac Wabanum, dont le nom signifie «miroir» en indien; Wesakiwin, ville de la province dont le nom veut dire «colline de la paix»; Athabaska, qui signifie «là où il y a des roseaux». La liste est pratiquement infinie et ces noms sont aujourd'hui d'usage courant bien qu'anglicisés dans une certaine mesure. Les influences française et anglaise ont pénétré avec le commerce des fourrures; beaucoup de commerçants français qui traitaient avec la Northwest Company et la Hudson's Bay Company ont laissé leur marque en Alberta, bien que la plupart des noms français datent de la période des missionnaires au cours de laquelle les prêtres oblats furent particulièrement actifs. Lacombe porte le nom

du père Albert Lacombe, oplat de Marie-Immaculée, missionnaire renommé qui fut l'un des premiers à pénétrer dans l'Alberta. Les noms des lacs Sainte-Anne, Des Arcs et La Nonne datent tous de cette période. Le lac aujourd'hui dénommé «Isle Lake», adaptation médiocre d'un nom descriptif, apparaît sur les anciennes cartes sous le nom de «lac Desisles» et nul ne sait pourquoi ce nom n'a pas été conservé.

Après l'influence indienne, c'est l'influence anglo-saxonne qui est la plus marquée car il s'est trouvé que l'Alberta, aussi bien au temps du commerce des fourrures que plus tard, a été surtout colonisée par des émigrants d'origine britannique. La province elle-même porte le nom de la princesse Louise Caroline Alberta, quatrième fille de la reine Victoria et épouse du marquis de Lorne qui fut Gouverneur général du Canada de 1878 à 1883. C'est dans un sonnet dédié à sa femme que cet érudit baptisa la province. Edmonton a reçu le nom de la ville du Middlesex, qui est aujourd'hui un faubourg de Londres, d'un négociant de la baie de l'Hudson, William Tomison, qui voulait honorer son commis principal, John Peter Pruden, originaire d'Edmonton en Angleterre. Les noms de cette nature sont innombrables et mériteraient à eux seuls la rédaction d'un mémoire.

La représentation de l'Alberta dans les organismes géographiques du Canada se limitait à l'origine à un membre qui faisait partie de l'ancienne Commission géographique du Canada et faisait de son mieux pour transmettre les informations voulues au service central d'Ottawa. Pendant cette période préliminaire ont pris naissance beaucoup de noms qu'il aurait été préférable, dans bien des cas, de voir tomber dans l'oubli mais qui ont été consacrés par l'usage. Il semble qu'il n'y ait eu au début aucune règle précise mais cet état de choses, empirique bien qu'apparemment efficace, s'est cependant prolongé jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale.

C'est en 1947 qu'à la suite d'un ou deux incidents regrettables a été constituée la Commission de géographie de

¹ Le texte original de ce document, rédigé par E. J. Holmgren, secrétaire de la Commission de géographie de l'Alberta et membre du Comité permanent canadien des noms géographiques, a paru en anglais sous la cote E/CONF.53/L.59.

l'Alberta. Il s'était en effet avéré que les détails géographiques étaient nommés par trop au hasard et que, si cette responsabilité incombait à une seule personne, celle-ci pouvait céder à la pression de groupes ou de particuliers désireux de perpétuer la mémoire d'événements ou de personnages qui ne méritaient pas un tel honneur. Dès sa création, la Commission a établi des liens avec la Commission centrale d'Ottawa et, en 1949, la loi des noms géographiques a fixé les tâches et responsabilités que comportent la corrélation, la collecte et le choix des noms nouveaux ainsi que des noms existants contestés. Le bibliothécaire législatif est secrétaire de la Commission et représente l'Alberta au Comité permanent canadien des noms géographiques; trois autres membres sont nommés par décret et le quatrième, le directeur du service topographique, est, comme le bibliothécaire, membre de droit de la Commission.

Depuis sa création, la Commission se charge non seulement de l'attribution de nouveaux noms à des détails géographiques, mais aussi de la vérification des noms en usage, c'est-à-dire qu'elle s'assure de la correction de leur orthographe, de leur utilisation et de leur application. En s'acquittant de cette tâche, la Commission s'efforce de coopérer avec les autres services administratifs — à l'échelon fédéral, provincial et municipal — ainsi qu'avec tous les organismes et particuliers que concernent les noms géographiques, tels que les services du gouvernement, les compagnies ferroviaires, les clubs d'alpinisme et les services de conservation. Elle a établi avec ces groupes une liaison fructueuse.

On peut se demander s'il était nécessaire de créer une commission provinciale et si le comité fédéral n'était pas suffisant puisqu'il comprend un membre de chaque province. Cependant, un représentant unique de chaque province est trop souvent exposé, dans celle-ci, aux pressions et aux influences de particuliers et d'organisations qui souhaitent perpétuer des noms auxquels cet honneur n'est pas toujours susceptible d'être conféré. Les représentants des provinces n'ont pas toujours été en mesure de résister à ces pressions lorsqu'elles se sont exercées sur eux. D'autre part, il demeure vrai que deux opinions valent mieux qu'une, et la discussion approfondie des mérites d'un nom facilite l'adoption d'une décision judicieuse. Il convient de préciser

DOCUMENT PRÉSENTÉ PAR LA BELGIQUE¹

Dès la création (1926) de la Commission (actuellement royale) de toponymie et dialectologie, sa section flamande s'est préoccupée de l'état d'anarchie qui régnait dans l'orthographe employée dans les nomenclatures des noms géographiques d'expression néerlandaise.

Sauf pour les grandes agglomérations l'orthographe des noms de communes revêtait une forme absolument archaïque (donc nullement conforme aux règles de l'orthographe néerlandaise actuelle). Au surplus, l'orthographe employée variait d'une façon vraiment fantaisiste, même dans l'usage des instances officielles.

Des tentatives de modernisation avaient cependant été faites à différentes reprises à l'initiative de nombreux groupements culturels flamands, sans toutefois aboutir à une solution définitive et officielle.

Dès 1928, une commission spéciale groupant les membres toponymistes de la section flamande entreprit une étude du

¹ Le texte original de ce document, rédigé en français par H. J. van de Wijer, de la section flamande de la Commission royale de toponymie et dialectologie, a paru sous la cote E/CONF.53/L.65.

ici que la Commission de géographie de l'Alberta n'entend nullement imposer des noms; elle provoque plutôt les suggestions concernant les noms nouveaux et arbitre de son mieux les différends qui peuvent se produire. Cela n'est pas toujours facile car les passions s'échauffent vite et il est parfois préférable de laisser une question en suspens jusqu'à ce qu'elles se calment. Quelques autres provinces canadiennes ont constitué des commissions locales de géographie, aidant ainsi le Comité permanent canadien qui bénéficie de l'avis de ces organes locaux.

Les relations ont toujours été très étroites entre la Commission de géographie de l'Alberta et le Comité permanent canadien des noms géographiques, ces deux organes se consultant mutuellement au sujet des noms nouveaux ou de toute modification de noms existants. Le Comité permanent envoie souvent des cartes pour vérification à la Commission de l'Alberta, qui recueille tous les renseignements possibles au sujet de la localisation des détails géographiques et de l'origine de leurs noms. En revanche, lorsqu'un nouveau nom est suggéré et approuvé dans l'Alberta, la Commission le soumet à l'approbation du Comité permanent canadien. Si celui-ci suggère des noms, ils peuvent être approuvés par la Commission de l'Alberta avant d'être sanctionnés par le Comité permanent. Cette procédure simple a beaucoup d'avantages. La liaison est continue entre les provinces adjacentes où les noms sont proches des frontières ou communs aux deux provinces.

La Commission de géographie de l'Alberta poursuivra sans doute ses utiles fonctions. L'un des projets qu'elle espère réaliser est la publication d'une nouvelle édition de *Place Names of Alberta* (Noms géographiques de l'Alberta), ouvrage publié en 1928, indiquant l'origine de tous les noms connus alors dans l'Alberta, et aujourd'hui dépassé. La Commission de l'Alberta tient un fichier des noms géographiques avec leur origine où elle insère les données nouvelles à mesure qu'elle les reçoit.

NOTE. — On peut se procurer une brochure énonçant les principes et procédures du Comité permanent canadien des noms géographiques en en faisant la demande à l'adresse suivante: The Director, Department of Mines and Technical Surveys, 601 Booth Street, Ottawa, Canada.

problème. Les résultats de celle-ci, consignés dans une brochure², furent répandus en quelques dizaines de milliers d'exemplaires et la nomenclature proposée fut approuvée et appliquée par toutes les organisations culturelles flamandes, sans exception.

Après avoir combattu pendant nombre d'années par les milieux conservateurs, la réforme fut officiellement admise par le Gouvernement belge en 1937 et rendue obligatoire pour toutes les instances officielles.

A la suite de la réforme de l'orthographe néerlandaise (1954), les simplifications nécessaires furent apportées à la nomenclature, qui elles aussi ont été officiellement reconnues³.

En général, les principes de la nouvelle nomenclature sont appliqués également dans les noms de hameaux figurant

² H. J. van de Wijer, *De Vlaamsche gemeentenamen in moderne spelling*, Louvain, Institut voor Naamkunde, 1929.

³ La nomenclature nouvelle (bilingue) est publiée annuellement par l'Institut national de statistique. Voir le «Relevé officiel du chiffre de la population du Royaume à la date du 31 décembre 1966» (*Moniteur belge*, 19 juillet 1967).